

**COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 15 novembre 2015, s'est réuni à 19h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTIN, Maire.

**Présents** : Mr CROUZIER – M<sup>mes</sup> BOUILLON – Mr CORRE – M<sup>me</sup> GAILLE – Mr MEUNIER – M<sup>me</sup> GRENIER (Adjoints) – Mr POTIGNAT – M<sup>me</sup> SABATIER – Mr QUAIRE (conseillers délégués) – Mr BOUCHARD – M<sup>me</sup> FINAT – Mr MAIRAL – M<sup>me</sup> JAYAT – Mr BACOT – Mr BLANCHET – M<sup>me</sup> GUILLET – M<sup>elle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT – Mr JOURDAIN – M<sup>me</sup> HORIOT – M<sup>me</sup> BRADEL (Conseillers municipaux).

**Absent** : Mr CHAPELLE

M<sup>elle</sup> ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** du compte rendu du 30 septembre 2015 par les membres présents.

Sur la proposition du Maire, une minute de silence est observée par tous les membres du Conseil en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

## **I/ DELIBERATIONS**

### **1/ TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire propose de modifier le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à 2,50% sur l'ensemble du territoire communal sans exonérations facultatives, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents (3 votes contre : Monsieur JOURDAIN, Mesdames HORIOT et GRINCOURT), la proposition ci-dessus.

### **2/ VVA : projet de schéma intercommunal**

Le Préfet de l'Allier demande aux membres du Conseil de donner un avis sur la préparation du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier, qui doit être adopté définitivement avant le 31 mars 2016. Ce projet aura pour conséquence la refonte de la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre et la rationalisation des périmètres des syndicats intercommunaux et mixtes. Une carte départementale des EPCI a été présentée prenant en compte le projet du Préfet de fusionner la Communauté d'Agglomération de VVA (76 714 hab.) avec la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise (6 651 hab.). Une autre conséquence sera la baisse du nombre de conseillers communautaires pourtant élus en 2014 pour 6 ans, notre commune passant de 3 à 2 délégués.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à ce projet par 19 voix contre (2 abstentions, Daniel MEUNIER et Denise GAILLE ; et 1 vote pour, A. CROUZIER).

### **3/ VVA : services communs**

Dans le cadre de la mutualisation des services, VVA nous propose d'utiliser 6 services communs, gratuitement, qui s'ajoutent au service commun ADS déjà voté au CM du 29 avril dernier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les 6 domaines sont les suivants :

- Ressources humaines.
- Finances.
- Marchés publics et achats.

- Conseil juridique, assurances, patrimoine et fiscalité.
- Systèmes d'informations.
- Archives.

Lesdits services seront portés par Vichy Val d'Allier et permettront d'aboutir à une gestion rationalisée dans un cadre structuré et prospectif, mais également de mettre en place une organisation forte dans la perspective de la mise en œuvre de futurs services mutualisés.

Le Maire rappelle que le montant actuel de l'attribution de compensation versée par Vichy Val d'Allier à la commune s'élève à 1.376.110,00 €. Le montant total à prendre en compte pour l'imputation de l'attribution de compensation, correspondant au coût à la charge de la commune des effets liés à la création des 7 services communs (dont l'ADS), s'élève à 5.923,00 €. Ledit montant est arrêté de la manière suivante :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Coût à la charge de la commune :<br>Service commun ADS   | 5.923,00 €        |
| Coût à la charge de la commune :<br>Services communs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines.</li> <li>• Finances.</li> <li>• Marchés publics et achats.</li> <li>• Conseil juridique, assurances, patrimoine et fiscalité.</li> <li>• Systèmes d'informations.</li> <li>• Archives.</li> </ul> | 0,00 €            |
| <b>Montant total égal à</b>  | <b>5.923,00 €</b> |

Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les conventions correspondantes définissant le niveau d'intervention de ces services ainsi que leurs modalités de fonctionnement, d'organisation, et de financement, adaptées à la situation de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- d'imputer sur l'attribution de compensation versée par Vichy Val d'Allier à la commune, la somme de 5.923,00 €, correspondant au coût à la charge de la commune des effets liés à la création des 7 services communs sus mentionnés, de sorte que l'attribution de compensation versée par Vichy Val d'Allier à la commune s'élèvera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la somme de 1.370.187,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

#### **4/ VOIRIE : demande de passage en domaine public de 2 lotissements**

Les propriétaires des lotissements du CLOS DALLON et des PLANTEES-Les DEGOULES, demandent que la voirie et les espaces communs de leur lotissement respectif tombent dans le domaine public. Le Maire propose donc l'ouverture d'une enquête publique de classement dans le domaine communal de la voirie et des espaces verts desdits lotissements, et que les frais d'actes (dossier et rapport d'enquête publique) soient partagés également entre les propriétaires (ou leur association représentative) et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, et demande au Maire de désigner par arrêté un commissaire enquêteur, et de consulter au préalable les concessionnaires des réseaux concernés pour avis (SIVOM, VVA, SDE03, ERDF,...).

#### **5/ BUDGET : indemnités de conseil et de budget du percepteur**

Monsieur Dominique DE BACKERE, Trésorier de Bellerive-sur-Allier, exerçant d'une manière permanente l'ensemble des missions de conseil en matière budgétaires et financières visées à l'article 1<sup>er</sup>

de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, ainsi que la mission de confection de documents budgétaires visée par ce même arrêté, sur proposition du Maire, il est décidé à la majorité (3 votes contre : Monsieur JOURDAIN, Mesdames HORIOT et GRINCOURT), de lui verser ses indemnités au titre de l'année 2015, mais à hauteur de 80% soit 480,32€ net.

#### **6/ SIVOM : désignation d'un représentant**

Suite à la démission de Monsieur Sébastien MARILLIER, un nouveau délégué titulaire doit être nommé pour le remplacer. Les membres du Conseil désignent, à l'unanimité, les personnes suivantes : Monsieur Ludovic BLANCHET, délégué titulaire, et Monsieur Pierre BOUCHARD, délégué suppléant.

#### **7/ BUDGET : décision modificative n°7**

Suite à la signature de l'emprunt 2015 de 230 000€, la 1<sup>ère</sup> échéance trimestrielle devant être payée dès cette année en décembre, il est donc nécessaire de transférer la somme de 4 405,50€ de l'opération 113 (VRNS) au chapitre 16 (emprunt). Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **8/ VOIRIE : alignements**

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition des 3 parcelles suivantes :

- une parcelle cadastrée section AR n°826 de 75 m<sup>2</sup>, figurant au compte de l'Indivision LEBLAIS, et située rue des Bordes à Creuzier-le-Vieux ;
- une parcelle cadastrée section AL n°493 de 51 m<sup>2</sup>, figurant au compte de Monsieur VALET et une autre cadastrée section AL n°494 de 23 m<sup>2</sup>, figurant au compte de l'indivision FLAMENT-VALET, situées rue de Champagnat ;

Le Maire propose de les acquérir, au regard des estimations faites par le Service du Domaine de la DGFP (courrier en date du 16 novembre 2015) aux prix respectifs de 225€, de 153€ et de 69€ ; et d'établir les actes notariés en l'étude de Maître Frédéric ROUVET, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03). Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **9/ DEMANDE DE SUBVENTION : Souvenir Français**

Suite au succès et à la qualité de l'exposition de l'association Le Souvenir Français sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, qui s'est tenue pendant une semaine dans la salle des mariages, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 200€.

#### **10/ COMPTABILITÉ : remboursement**

A la suite à l'impossibilité de récupérer plusieurs DVD et livres empruntés par des usagers de notre bibliothèque municipale, mais appartenant à la Médiathèque Départementale, le Conseil décide à l'unanimité, de lui rembourser les sommes équivalentes soit pour un montant total de 76,76€.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

- Prime annuelle : sur demande du Maire, la majorité des élus (4 avis contre) a souhaité poursuivre l'étude et la réflexion afin que sa réforme puisse répondre aux enjeux de la situation actuelle ;
- Téléthon : vendredi 04 et samedi 05 décembre 2015.

Séance levée à 21h15.